

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

M. F. de la...

LA VILLE DES AUMONES,
Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

VIII.—SOCIÉTÉ DE LA CHARITÉ MATERNELLE.

La Religion aussi bien que la nature imposent à la mère le devoir sacré de nourrir de son lait l'enfant qu'elle a mis au monde. Douce obligation, qui attache d'une manière plus intime l'enfant à la mère, et la mère à l'enfant, qui resserre les nœuds de la famille, qui retient le père au foyer domestique pour veiller sur le berceau du nouveau-né pendant que la mère des douleurs cherche à renouveler par le repos ses forces affaiblies. Mais de voir, hélas ! confié trop souvent à des nourrices mercenaires qui, pour le vil prix qu'elles exigent, ne peuvent donner assez de soins à ces petites créatures, que l'on voit souvent languir et mourir sans avoir pu connaître ceux qui leur donnèrent le jour, ou qui sont jetées parmi cette multitude de pauvres enfants qui encombrant nos hospices et entreront plus tard dans le monde sans famille, s'ils ne meurent avant le temps.

Telle est d'ailleurs la misère excessive d'un grand nombre de pauvres parents, qu'elle leur interdit souvent toutes les douceurs de la maternité, et qu'un nouveau-né, qui est pour le riche une si grande jouissance, devient pour le pauvre un fardeau pesant qui ne fait qu'ajouter à la détresse de la misérable famille. En faut-il davantage pour exciter la compassion des cœurs sensibles et chrétiens ?

Monseigneur de Montazel, archevêque de Lyon, se rendait quelquefois, pendant les longues soirées d'hiver, au milieu d'une société d'élite à l'hôtel de Madame de Rochebaron, situé dans la rue Sala, actuellement habité par de respectables Ecclésiastiques. Là on s'y livrait chaque soir à des jeux de société, et pour sanctifier ces plaisirs innocents, il fut convenu que le profit en serait consacré au soulagement de quelques mères pauvres pour les engager et les aider à allaiter elles-mêmes leurs petits enfants.

Le gain de ces parties étant insuffisant, les personnes qui fréquentaient l'hôtel de la noble dame augmentèrent ces fonds par des collectes faites entre elles, et dont Monseigneur l'Archevêque était le dépositaire. L'infortunée Marie-Antoinette, Reine de France, instruite par lui de cette bonne œuvre, voulut s'y associer et confia ses royales aumônes au charitable prélat. Bientôt elle devint mère ; heureuse de son bonheur et de celui de la France sa patrie adoptive, elle voulut signaler la naissance de son premier enfant en gratifiant toutes les villes de France des bienfaits de la société de la Charité Maternelle, dont elle se déclara la protectrice et la présidente. Hélas ! il ne lui fut pas donné de jouir longtemps du fruit de ses augustes et pieuses intentions.... Lorsque Napoléon, de sa main de fer, eût comprimé les excès de la Révolution, lorsqu'il voulut rétablir l'ordre longtemps proscrit au sein de la société, il comprit tout ce qu'il y avait de bien dans la société de la Charité Maternelle : il s'empressa de lui donner une nouvelle vie, de la rétablir sur ses anciennes bases, et par un décret impérial, il lui donna pour protectrice, Madame Letitia, sa mère. Sous la Restauration, son Altesse Royale Madame, duchesse d'Angoulême, reprit sur cette œuvre les droits sacrés de son auguste mère, et répandit ses généreuses largesses sur une multitude de mères de famille. Enfin, de nos jours, madame Marie-Amélie, épouse de Louis-Philippe est à la tête de cette société charitable qu'elle protège de ses aumônes et honore de ses vertus.

Le but de cette institution est de venir au secours des pauvres et malheureuses qui devenues mères pour la troisième fois ont droit de réclamer ses bienfaits. A Lyon, douze dames administrantes portent elles-mêmes à domicile les secours qui proviennent de la bienfaisance des associées. Elles revêtent le nouveau-né de son premier linge, lui fournissent une layette complète et bien garnie ; acquittent les frais des couches de la mère, la visitent tous les mois, et lui payent le tribut qu'elle serait obligée de compter elle-même à une nourrice mercenaire. Au sixième mois de la naissance, elles offrent un nouveau trousseau pour le petit enfant.

Quoi de plus religieux, de plus sage que de conserver les enfants nouveau-nés au sein maternel, dont les soins vigilants ne peuvent être mis en parallèle avec ceux d'une nourrice étrangère ; d'intéresser le père, l'époux à faire bon ménage, en le fixant dans sa maison et à son travail par le charme qu'il éprouve et l'attrait qui l'appelle au berceau de son enfant !

Ainsi toutes les années, dans notre ville, plus de deux cents enfants sont retenus enlacés dans les bras maternels, et y suçent le lait de la vie par les soins de la société charitable de la Maternité. Plus de deux cents cinquante da-

mes composent cette bienfaisante association : leur tribut annuel apporte plus de 6,000 fr. au secours des pauvres mères de famille, auxquels viennent se joindre les dons particuliers de divers bienfaiteurs, des autorités locales et le produit des quêtes que ces honorables Dames sont autorisées à faire tous les ans dans l'église primatiale et dans la chapelle de la Charité.

L'origine de cette œuvre nous engage à placer ici une réflexion que nous voudrions voir s'insinuer dans tous les esprits et pénétrer dans tous les cœurs. C'est dans le délassement permis des grandes soirées d'hiver, c'est par le fruit légitime d'un jeu honnête et modéré que la Charité Maternelle a pris naissance. Pourquoi dans chaque maison couverte, pourquoi dans chaque famille honorable où se réunissent quelquefois les parents et les amis, ne trouverait-on pas le trésor des pauvres, qui s'accroît par le modeste pécule des heureux favorisés de la fortune et du hasard, et qui versé entre les mains de la maîtresse du logis serait tous les mois consacré à un établissement de charité, au choix de la société réunie ? Cet usage ne serait-il pas digne de la clarté des Lyonnais, et bien capable d'assurer à nos institutions bienfaisantes d'utiles ressources ? On pourrait chaque mois donner une destination nouvelle aux produits des jeux de la soirée, afin d'étendre sur tous les établissements ce nouveau genre de bienfait.

IX.—REFUGE DE SAINT-MICHEL.

Nous ne pouvons nous occuper de tant d'œuvres de charité spirituelles et temporelles, sans admirer l'admirable économie de la Religion qui se fait tout à tous pour ramener à la santé les membres les plus malades de la société chrétienne ; qui se fait à tous les besoins, qui se plie à toutes les nécessités, qui rend toute espèce de service et de secours à tous les malheureux.

Comment se fait-il qu'une religion si charitable, si bienfaisante, si utile à la société en soit méprisée, conspuée par les hommes qui affichent avec un superbe orgueil l'audacieuse prétention d'être les amis de leurs semblables ? Comment se fait-il qu'on ne veuille pas, de bonne foi, au milieu des cultes divers qui se disputent l'empire des cœurs et des esprits, accorder la préférence à celui qui seul répond tant de bienfaits, et qui, par l'unique ascendant de sa céleste influence sur le bonheur des hommes, porte évidemment le cachet auguste de la vérité et se montre à tous les yeux brillant comme le soleil, par sa féconde charité, au milieu de la corruption et des erreurs de l'esprit humain ? Que devient, par exemple, le protestantisme comparé au catholicisme romain, dans l'admirable institution de ses œuvres de zèle ? Où sont les établissements de charité, formés par les disciples les plus fervents de Luther et de Calvin ? Et depuis l'établissement de la prétendue réforme, c'est-à-dire depuis trois siècles, est-il sorti de son sein une seule fille dévouée au bien de ses frères, que l'on puisse comparer à une seule de celles de Saint-Vincent-de-Paul que le catholicisme enfante cependant chaque jour en grand nombre ? Loin de notre pensée d'accuser le zèle charitable de nos frères séparés ; non, nous en connaissons un grand nombre qui s'associent volontiers avec nous pour partager les charges honorables de nos œuvres charitables ; nous nous plaisons à les voir se mêler ainsi avec nous : c'est une douce fraternité qui peut leur mériter des trésors de grâces, et peut être un jour leur ouvrir les yeux sur la vanité de leurs principes ; mais c'est leur doctrine que nous accusons, c'est leur doctrine que nous condamnons, doctrine froide, morte, sans entrailles ; comment pourrait-elle donner la vie, elle n'en a point ?

Ces réflexions nous sont naturellement fournies par le vœu particulier des religieuses de la congrégation de Saint-Michel, qui les consacre d'une manière spéciale à l'amélioration des jeunes personnes de leur sexe. Les plier doucement au joug de la vertu ; leur apprendre la crainte de Dieu ; détruire dans elles les criminelles habitudes que le vice leur a déjà fait contracter, leur inspirer l'amour du travail, les veiller avec une maternelle sollicitude, et le jour et la nuit ; telle est la véritable et sublime mission des vénérables religieuses du Refuge de Saint-Michel. Venir au secours des parents chrétiens dont les conseils salutaires, les corrections sagement appliquées, les prières et les efforts ne sont d'aucune efficacité sur le caractère rebelle de quelques malheureux enfants, voilà encore l'œuvre importante de leur zèle, et l'objet de leurs soins les plus assidus et les plus constants sur les sujets vicieux qui sont confiés à leur sage et courageuse direction.

L'utilité d'une maison de refuge dans notre grande cité fut reconnue dès le moment où la paix fut rendue à l'Eglise, après l'orage de la Révolution. Mais d'autres besoins aussi pressants se faisant sentir, il fallut ajourner un

utile projet. Ce ne fut qu'en 1811 que, sur les charitables représentations d'une société de dames de notre ville, Mgr. le cardinal Fe-ch, archevêque de Lyon, établit définitivement les religieuses de Saint-Michel qui déjà avaient une Maison de refuge à Paris. Un décret impérial du 29 janvier 1813 permit à ces respectables religieuses d'acquiescer l'ancienne maison des Génovéfains qui domine si majestueusement la ville près de l'église de Saint-Irénée, M. Gouard, vénérable curé de la paroisse de Saint-Louis, fit don à l'établissement naissant d'une somme de quatre-vingt mille francs. Cette somme, encore accrue par de charitables souscriptions, aida à faire disparaître les débris qui attristaient les cœurs sur la sainte colline arrosée du sang des martyrs, et à élever de vastes constructions propres à recevoir une multitude de jeunes personnes, qui désormais devaient trouver dans le Refuge de Saint-Michel l'amour du travail et de la vertu.

Plus de deux cents personnes habitent ce vaste établissement. Quarante religieuses ou sœurs converses, en s'occupant de leur propre salut, se livrent en même temps à la guérison des maladies morales de jeunes filles qui leur sont confiées, ou par leur famille, moyennant une légère rétribution une fois payée, ou par les bienfaitrices de la maison, du consentement des parents. On les reçoit à tout âge, et elles sont gardées dans l'établissement jusqu'à ce qu'elles aient donné pendant un certain temps des preuves d'une conversion sincère et d'un véritable retour à la vertu. Alors seulement elles sont rendues à leurs familles ou à leurs généreuses bienfaitrices. Ont-elles le courage de se consacrer à Dieu par des vœux de religion? elles forment alors une division religieuse sous le nom de Madelonnettes, dans l'intérieur même de l'établissement; mais ce n'est qu'après dix ans d'une épreuve sévère qu'il leur est permis de faire des vœux. Craignent-elles de rentrer dans le monde sans avoir cependant le désir de se consacrer à Dieu par des promesses spéciales? on les garde encore dans la maison, où elles se livrent au travail de leur état en suivant des exercices religieux proportionnés à leur vœu.

Un don assez considérable fait, il y a peu d'années, au Refuge de Saint-Michel, facilita la construction d'un vaste corps de bâtiment, où de nombreux ateliers sont établis, et où l'on peut occuper un plus grand nombre de jeunes personnes. Enfin, dans ce charitable asile on reçoit aussi de petites filles orphelines ou appartenant à de pauvres parents; elles y sont formées au travail et à l'amour de la Religion. Toutes ces diverses sections sont entièrement séparées et n'ont aucune communication les unes avec les autres. Honneur aux dames charitables qui, par leurs dons annuels, soutiennent une maison si utile aux familles, si intéressante pour la Religion et pour la société.

Le chapitre suivant au prochain numéro.

BULLETIN.

Départ de l'évêque de Montréal.—Ordination.—Liberté du gouverneur—Messes à l'évêque de New-York.—Iivers.

Nous prenons la liberté d'avertir que les gérans des *Mélanges Religieux* ont résolu de ne plus payer la poste pour ceux qui n'ont pas encore payé le semestre courant qui sera terminé au 1er juillet et encore moins pour ceux à qui il reste des arrérages sur les années passées. Ceux qui recevront le présent numéro sans être franc de port, ne devront donc pas en être surpris.

Mgr. de Montréal est parti samedi dernier pour sa mission, accompagné du R. P. Martin et de M. Ch. Laroque, curé de Lacadie.

Mgr. de Kingston a fait, samedi dernier, au collège de Montréal, les ordinations suivantes :

Pour la prêtrise : MM. P. P. Denis, J. J. Connolly, F. Jeannot, A. Lemay, A. F. Groulx, J. Théoret, pour Montréal; MM. J. Brady, J. Maguire, pour Boston.

Pour le diaconat : M. L. J. Huot.

Pour le sous-diaconat : M. C. Champoux, J. B. Drapeau, J. B. Berthiaume, J. S. n-Aubin, L. Dagenais, D. Brosnahan.

Pour les ordres-moindres : MM. E. H. Hichs, V. Pilon.

Pour la tonsure : MM. J. Baltazard, F. M. Bibaul, P. T. Hurteau, O. Peltier, pour Montréal; M. P. Neelan, pour Kingston.

Son Excellence le gouverneur général a fait don de £10 pour aider à la construction d'une chapelle catholique à Hermsengford.

L'évêque de New-York, Mgr. Hughes, vient d'adresser une longue lettre à M. James Harper, le nouveau maire de la même ville, dont nous tacherons de donner la traduction sous peu. Cet illustre prélat en butte à la haine du parti *Natif américain*, après avoir été attaqué par un grand nombre de différens journaux de New-York et par plusieurs orateurs dans les assemblées politiques, vient de recevoir une lettre signée même par un de ces natifs, qui l'avertit, charitablement sans doute, qu'il s'est enfin pourvu d'un poignard dont il espère se servir pour lui faire mordre la poussière. Voilà ce que c'est que la tolérance et la charité de nos voisins. Nous ne savons ce qui en résultera; mais le courageux prélat, en écrivant au maire, lui dit : Je ne puis

répondre à un semblable correspondant; toutefois, après avoir déposé cette lettre entre vos mains, si vous le désirez, je n'en continuerai pas moins à me trouver, comme par le passé, partout où mon devoir m'appellera comme évêque catholique et comme citoyen des Etats-Unis. Tout ce que j'espère c'est d'être en paix avec Dieu; car l'aussi loin que je puis me rappeler, je ne me connais aucune inimitié avec les hommes: je suis donc prêt à remettre mon âme entre les mains de notre adorable auteur, quand il le jugera à propos.

Il y a peu de nouvelles importantes par le temps qui court. Rien ne transpire d'une manière officielle, ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Les esprits paraissent peu calmes chez nos voisins des Etats-Unis. Le Président Tyler a voulu emboucher la trompette guerrière, mais il paraît qu'il a trouvé peu d'écho au sénat. On prétend même qu'il y sera accusé de lèse-majesté du peuple. On dit aussi que les Ambassadeurs d'Angleterre et de France ont réclamé conjointement contre l'annexion du Texas. On parlait aussi beaucoup de guerre entre la France et le Mexique, mais il y a tout lieu de croire que le suris apporté à l'exécution de la loi qui défendait le commerce de détail aux Français, fera aussi suspendre les hostilités. Les dernières nouvelles d'Europe, comme on a vu, n'avaient que peu d'intérêt général, ou plutôt il y avait beaucoup d'inquiétude presque partout, mais tout était dans des éventualités de conjectures. Il n'y avait que la question de la liberté d'enseignement en France qui prenait un caractère tout particulier. Nous recevrons probablement par la maille, cette semaine, la suite des débats sur cette matière, à la Chambre des Pairs. Comme plusieurs de nos abonnés nous ont témoigné le désir de voir immédiatement les principaux documents que nous avons annoncés, nous commencerons à les publier dans notre prochain numéro.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Voici l'itinéraire de la prochaine visite épiscopale de Monseigneur l'Evêque de Québec. St. Grandeur sera accompagné de MM. Beaubien, curé de St. Thomas, Carrier, curé de la Baie du Fevre, et Tétu, curé de St. Roch-des-Aulneis.

Ste. Foy,	5	6	7	juin.	
Ancienne Lorette,	7	8	9	10	
St. Ambroise,	10	11	12	13	
Valcartier,	13	14			
Charlebourg et le lac Beauport,	14	15	16	17	18
Beauport,	18	19	20	21	
St. Pierre, île d'Orléans,	22	23	24		
St. Laurent, do	24	25	26		
St. Jean, do	26	27	28	29	
St. François, do	29	30	1er	juillet.	
Ste. Famille, do	1er	2	3		
Chateau-Richer,	3	4	5		
Ste. Anne,	5	6	7		
St. Féréol,	7	8			
St. Joachim,	8	9	10		
Petite-Rivière,	11	12	13		
Baie St. Paul,	13	14	15	16	17
St. Urbain,	17	18	19		
Ile-aux-Coudres,	20	21	22		
Eboulements,	22	23	24	25	
St. Irénée,	25	26			
Malbaie,	26	27	28	29.	
Ste. Agnès,	29	30	31		

M. Mauraut, vicaire de St.-François du Lac, et le R. P. Bournera, missionnaire Oblat, partent mardi prochain, 4 juin, pour la mission du St. Maurice. Le premier remplace M. Payement, qui se trouve empêché par maladie de faire cette mission qui a été sous ses soins pendant plusieurs années.

ROME.

Canadien.

—Le Samedi-Saint, le cardinal Patrizi, vicaire-général de S. S., administré, dans le baptistère de Constantin, près Saint-Jean de Latran, le sacrement de baptême aux Israélites Coldenberg et Forti. Le premier, né à Unghwchevar, a reçu les noms de François-Marie-Paul; le second, né à Sienna, a reçu les noms de Gaspard Marie-Amat. Les parrains étaient M. le commandeur Moutinho de Lima, ministre du Brésil près le Saint Siège, et M. le vicomte Gaspard de Clermont-Tonnerre, fils de M. le duc de Clermont-Tonnerre, ancien ministre de la guerre sous la restauration.

—Nous pouvons parler des derniers et heureux fruits de la station prêchée à Saint-Louis-des-Français, par le R. P. Delfour, de la Compagnie de Jésus qu'un auditoire européen, aussi nombreux que choisi, a entendu avec un intérêt constamment soutenu. Une retraite de préparation à l'accomplissement du devoir pascal a eu lieu pendant la semaine de la Passion. Elle a été suivie, le samedi avant les Rameaux, d'une communion générale fort

nombreuse, et à laquelle on a vu s'unir avec édification un grand nombre d'hommes de tout âge et de tout rang. D'après un rescrit spécial de S. S. en date du 17 mars, et par une faveur insigne, cette communion générale, quoique faite la veille de l'ouverture du temps pascal, suffisait pour l'accomplissement du précepte de la part de tous les voyageurs français et autres d'au-delà des Alpes qui avaient suivi les exercices ; et la même grâce a été étendue à tout le temps de Pâques en faveur des mêmes voyageurs qui n'avaient pu prendre part à la communion générale.

—L'archiduchesse Marie-Louise de Parme a, par un décret en date du 20 mars, rétabli dans ses Etats l'ordre des Jésuites, et autorisé l'institution d'un couvent des Jésuites à Parme. Il a été en même temps décidé que l'on rendrait à l'ordre l'instruction secondaire et les établissements préparatoires philosophiques.

FRANCE.

—M. Manglard, curé de Saint-Eustache, à Paris, est nommé évêque de Saint-Dié.

Mgr. l'évêque de Cap, dont l'état de santé motivé cette translation, est nommé évêque de Verdun.

M. Déperly, vicaire-général de Mgr. l'évêque de Belley, est nommé au siège de Cap.

M. Fabre des Essarts, vicaire-général-capitulaire de Blois, est nommé évêque de cette ville.

M. Buisson, archevêque de la métropole de Toulouse, est nommé évêque de Limoges.

—Mgr. Casanelli d'Isria, évêque d'Ajaccio, est arrivé à Paris.

—Mgr. Diaz Merino, religieux de l'ordre des Dominicains, et évêque de Minorque, vient de mourir à Marseille dans sa 72^e année.

—Plus de 50 frères des écoles chrétiennes viennent de se rendre à Fontevault, où ils sont appelés par le gouvernement qui a obtenu du supérieur-général de l'ordre de leur remettre la libre et entière administration de cette maison de détention, ainsi que cela se pratique à Nîmes.

Clôture de la Retraite Pascale à Notre Dame.—On vante la beauté et la solennité des cérémonies de la semaine-sainte à Rome, et on a raison : mais tout ultramontains que nous soyons, nous n'hésitions pas à déclarer que, sans le moment où le Souverain Pontife donne la bénédiction apostolique, du haut de la basilique vaticane, au peuple assemblé sur la place St. Pierre, rien à Rome n'approche de la tour hante et solennelle beauté du spectacle que présente la métropole de Paris le matin du saint jour de Pâques. Nous y convions sans crainte tous ceux qui doute encore de la vitalité du catholicisme : rationalistes ou phalanstériens, électriciens ou anglicans ; qu'ils viennent y voir comment les enfans de la vieille Eglise romaine savent confesser et honorer leur Dieu ; et si leur cœur n'est pas complètement dépravé, leur intelligence complètement aveuglée, ils avoueront qu'on chercherait en vain ailleurs une démonstration plus évidente de l'empire d'une croyance sur des âmes humaines.

Samedi au soir, le R. P. de Ravignan avait terminé la retraite qu'il prêchait depuis huit jours à la foule nombreuse qui remplissait la métropole, par l'éloquente exposition de la parabole de l'enfant prodigue, et en conviant ses auditeurs au banquet du lendemain. Dimanche, de grand matin, la vaste nef était déjà comblée par les flots de Chrétiens, tous réconciliés avec Dieu et attendant le pain des forts. Le R. P. de Ravignan a célébré la messe au maître autel. Au moment voulu, le curé de Notre Dame, M. l'abbé de Guerry placé à la tribune de l'épître, d'une voix mâle et retentissante, récite le *confiteor* au nom de cette armée fidèle. Plus de deux mille hommes, aussi silencieux que les enfans des Frères Ignorantins, s'approchent lentement et par ordre des deux autels où Mgr. l'Archevêque de Paris et le R. P. Ravignan administraient la communion. Le défilé des communicants a duré une heure et un quart, pendant lesquels la sainte Eucharistie a été distribuée sans un instant d'interruption. Dans ces longues files qui s'avançaient les mains jointes et les yeux baissés, vers la sainte-table, le spectateur étonné pouvait contempler le plus admirable mélange de tous les rangs et de tous les ordres que présente la société chrétienne. Là passaient, les uns après les autres, vieillards et jeunes gens, gentilshommes et plébéiens, marquis du faubourg Saint Germain et élèves de l'école Polytechnique, députés du juste-milieu et aristes républicains, militaires et magistrats, professeurs et étudiants, l'Anglais revenu à la foi de ses pères et le généreux Polonais confessant cette même foi au milieu des amertumes de l'exil, tous confondus dans la sainte égalité de la prière, de l'humanité et de la paix chrétienne, tous fraternisant devant Dieu dans le banquet de son amour. De grosses larmes mouillant sans cesse les patènes sur lesquelles s'inclinaient ces têtes courbées par l'amour. Pendant que ces deux mille hommes qu'aucune ambition humaine, aucun intérêt terrestre ne pouvaient guider, fuyaient ainsi aux pieds le respect humain pour obéir publiquement à la loi de l'Eglise, leurs mères, leurs femmes, leurs sœurs, recevaient à l'autel du fond le même sacrement. Le soleil, s'élevant graduellement derrière le chevet de la vieille métropole projetait ses rayons à travers les grandes fenêtres du chœur sur cette bienheureuse assemblée ; et certes, en ce grand jour, il n'a éclairé nulle part un spectacle plus digne des regards de Dieu et des hommes.

La messe terminée et la bénédiction pontificale donnée, le R. P. de Ravignan est remonté en chaire ; et retrouvant, par le bonheur dont son cœur était inondé, cette énergie qui semblait devoir être épuisée par ses labeurs apostoliques, il a fait à ces enfans qu'il venait de conduire à leur Dieu les adieux d'un père et d'un ami. Jamais son éloquence n'avait été plus ins-

pirée, plus entraînée. On a pu juger, à ses conseils, qu'il connaissait dans l'assemblée un grand nombre de nouveaux convertis. Tous les yeux étaient remplis de larmes, tous les cœurs palpitaient de reconnaissance et de bonheur. Toute cette foule ne formait qu'un seul corps : *perindè ac cadaver!*

Tout cela se passait en plein jour, au milieu de Paris, à égale distance de la Chambre des Députés et du Collège-de-France. Tout cela est l'œuvre d'un de ces Jésuites contre lesquels MM. Isambert et Dupin, Michelet et Quinet ont lancé depuis un an tant de calomnies, tant de sarcasmes et tant de menaces.

Honneur donc au Jésuite à la fois si éloquent et si exact, si tendre et si fort qui a su maîtriser toutes ces âmes si diverses, les façonner pour l'œuvre de Dieu, les jeter toutes dans le moule de la pénitence et de l'humilité ; toujours *perindè ac cadaver!*

Honneur aussi au Pontife qui a su si généreusement maintenir la liberté de la chaire évangélique dans sa métropole, en y faisant monter ces Dominicains, ces Jésuites proscrits par tous les despotismes !

Quoi qu'il arrive, la création de ces retraites métropolitaines dont la quatrième vient de se terminer si heureusement suffirait pour jeter sur son pontificat un éclat aussi pur que durable.

—Le Jeudi-Saint, un jeune musulman a reçu à la cathédrale de Marseille, des mains de Mgr. l'évêque, le sacrement de baptême. Cette abjuration est d'autant plus méritoire que ce jeune homme appartient à une famille riche, et qu'en vertu de l'acte qu'il vient d'accomplir, la loi de son pays le dépouille à l'instant même de tous ses biens.

ANGLETERRE.

—Il paraît depuis une année, à Londres, une revue mensuelle dont le nom dit tout d'abord l'importance. On sait le rôle qu'a joué dans le monde politique le recueil portant le titre de *Portfolio*. La revue dont nous parlons aujourd'hui est une nouvelle série de ce précieux recueil, qui contribuera si puissamment à révéler à l'Europe la politique des cours du Nord et les périls que lui préparait en particulier la diplomatie russe.

Le nouveau *Portfolio* est rédigé dans le même esprit que l'ancien ; il paraît sous la direction de l'habile publiciste à qui l'on doit les précieuses révélations du *Portfolio* de 1836, révélations qui faillirent avoir pour conséquence de faire éclater entre la Russie et l'Angleterre des mésintelligences qui auraient compromis la paix du monde.

Les questions de politique générale ne font pas perdre de vue au *Portfolio* les grandes questions que soulève la situation intérieure de l'Angleterre. Les premières et les secondes sont traitées par ses rédacteurs à un point de vue aussi élevé qu'impartial. Dans un article où l'auteur se demande si l'Eglise anglicane est entachée d'Erastianisme, nous lisons les lignes suivantes, précieuses à recueillir de la plume d'un protestant et d'un écrivain qui professe sans doute le culte que les lois appellent national :

« La souveraine d'Angleterre est chef de l'Eglise anglicane ; mais il ne s'agit pas de là que le grand-prêtre soit roi. Cette attribution n'a pas pour effet de rendre l'Etat religieux, mais de rendre l'Eglise mondaine.

« Sous Henri VIII, une loi décréta que le Roi serait regardé comme le chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. Le clergé crut cependant devoir faire ses réserves, et, dans la convocation de Cantorbéry, il déclara : « Nous reconnaissons que Sa Majesté est le seul protecteur et suprême seigneur de l'Eglise d'Angleterre, et (autant toutefois qu'il est légitime suivant la loi du Christ) qu'il en est aussi chef suprême. » Le sens que l'Eglise attachait à la qualification de chef suprême est dévoilé dans le 27^e article de l'acte de conformité, où il est dit : « Les princes gouverneront les Etats et sujets qui leur sont confiés par Dieu, qu'ils soient ecclésiastiques ou laïques, et ils écarteront par l'épée les gens malintentionnés et méchants.

« L'Eglise reconnaissait ainsi dans le Roi le chef de l'Etat seulement, et ne voyait pas en lui, comme s'appliquant à l'Eglise, ce caractère qui appartient à l'expression métaphorique *chef-tête*, qui est le principal organe, le réservoir de toutes les connaissances, la source de tout jugement. C'est là cependant, ce qui était réclamé par le Parlement pour le Roi, quand il le déclarait chef suprême de l'Eglise. Le clergé n'osa cependant pas s'élever contre cette prétention ; il se borna seulement à en éluder les conséquences par des réticences. Le clergé répudia l'intervention de l'autorité temporelle dans le gouvernement de l'Eglise, et le gouvernement civil imposa à l'Eglise, l'obligation d'obéir à l'autorité civile du Roi, non-seulement en matières de doctrines, mais dans les questions qui affectent le caractère, l'intégrité et l'indépendance des dépositaires de l'enseignement de l'Eglise, des auteurs de sa constitution morale et politique ; nous parlons des prélats qui sont en même temps gouverneurs de l'Eglise et barons de l'Empire. Ces hommes qui s'étaient toujours posés comme les boulevardiers du bon droit, aussi bien que de la foi, contre toutes les oppressions et tous les usurpations, étaient, par ce changement, réduits, dans leur double caractère de prélats et de barons, à être des subordonnés du roi qui les élevait en dignité.

« Depuis ce moment l'Eglise a cessé d'avoir une existence comme corps politique, en entendant cette expression dans son vrai sens politique, c'est à dire chargé de veiller sur les lois et la justice de l'Etat, tout en exerçant sa puissance pour réprimer le mal chez ceux qui sont placés assez haut pour ne pouvoir être atteints par le contrôle des lois ordinaires.

« Ainsi fut détruite l'Eglise en tant qu'Eglise, du moment où on la plaça dans ce cercle vicieux où le grand-prêtre devenait roi et où le Roi déplaçait le grand-prêtre.... »

L'écrivain termine ainsi son article :

“L'Eglise d'Angleterre, soumise à l'autorité du monarque, dut suivre sa fortune. A mesure que le monarque se dégradait, l'Eglise eut à souffrir de sa dégradation ; et ce chef de l'Eglise, qui avait confisqué les droits et l'autorité de l'Eglise n'est lui-même que l'ombre d'un pouvoir, qui en réalité réside dans un ministre que choisit le Parlement ; et, dans ce Parlement, il y a des reviremens d'opinions et de majorités. Le ministre lui-même est tantôt paré d'une couleur, tantôt d'une autre. L'Eglise est ainsi subordonnée aux exigences du Roi, le Roi à celle du ministre, le ministre à celle du Parlement. L'autorité réelle n'est donc que passagère ; elle ne ressemble ni à celle du pacha de Satala ni à celle des maires du palais de France. Elle change de tems en tems pour passer aux mains du parti opposé à celui qui la tenait le dernier. Il y a donc des élémens continuel de discorde semés, par suite de la suprématie de la Couronne, dans cette Eglise qui se dit spirituelle et non temporelle, qui se croit exempte des devoirs politiques et à l'abri des devoirs de citoyenneté, elle n'est pas épouvantée de se voir convertie en moyen d'encourager et de récompenser de factieuses coteries, et c'est ainsi que ces paroles : *La religion est séparée de la politique*, ne sont pas moins un mensonge, dans la plus mauvaise acception du mot, qu'elles n'expriment l'abandon des devoirs les plus sacrés de l'homme.”

ESPAGNE.

—On sait que l'*Œuvre pour la Propagation de la Foi* avait été interdite en Espagne par le gouvernement d'Espartero. La cause judiciaire commencée contre M. Jimena, représentant de cette Œuvre, a été abandonnée par ordre du gouvernement nouveau. Tout fait prévoir que l'*Œuvre pour la Propagation de la Foi* pourra bientôt se rétablir dans la patrie des Ignace et des Xavier.

Un journal de Madrid annonce la publication des onze premiers volumes des *Annales*, qui jusqu'à ce jour n'avaient point été imprimées en Espagne. A l'époque où s'introduisit dans ce pays l'*Œuvre pour la Propagation de la Foi*, c'est à dire dans l'année 1840, la collection des *Annales* était à son douzième volume. On publia à cette époque les Numéros courants ; mais dans la courte période d'existence qui fut alors donnée à l'*Œuvre*, on n'eut pas le temps de livrer à la publicité les volumes précédents. C'est cette lacune qui va être comblée. Il en restera une autre, celle des années postérieures à l'époque de la suppression de l'*Œuvre*. Espérons que l'Espagne, affranchie par ses derniers efforts, ne tardera pas à reconquérir tous ses titres au renom de *Nation catholique*.

La presse religieuse espagnole fait tous les jours de nouveaux progrès. Une feuille citée cent fois dans nos colonnes, *El Reparador*, vient de prendre le plus grand format des journaux de Madrid, sans augmenter ses prix d'abonnement. Elle reste toujours un des organes de ce parti monarchique-religieux qui, selon toutes les apparences, achèvera de transformer, par une influence plus ou moins directe, toute la politique du gouvernement espagnol.

SUISSE.

—On écrit de Lausanne, 3 avril :

“L'affaire des couvents d'Argovie, que l'on croyait coulée à fond et déjà presque oubliée, figurera au nombre des *tractanda* de la prochaine Diète. Il ne serait pas même impossible qu'elle se terminât dans un sens entièrement défavorable aux catholiques, à la suite d'un compromis qu'on prétend avoir été négocié secrètement entre les Etats catholiques du centre et certains cantons protestants demeurés à peu près neutres. On se serait assuré de l'appui de ces derniers en s'engageant à voter avec eux en faveur de ce projet d'union douanière helvétique, et qui est depuis quelques années la pensée immuable des cantons du nord-est, mais qui avait, jusqu'à présent, été fort mal accueilli dans le reste de la Suisse.

RUSSIE.

—D'après les dernières nouvelles des frontières de la Russie l'ukase contre les juifs est maintenu dans toute sa rigueur avec ce seul changement que le gouvernement russe promet de dédommager les israélites riches qui laissent des immeubles de tout genre dans les lieux qu'ils sont forcés de quitter. On évalue le nombre de ces malheureux à un million. Les mesures les plus sévères sont prises à la frontière afin de les empêcher de gagner le territoire prussien ou le territoire autrichien.

GRÈCE.

—La *Presse* publie une correspondance de Constantinople, que nous reproduisons en retranchant quelques lignes :

“Je n'ai pas le temps de vous entretenir de mes affaires particulières, vu que mon esprit est absorbé par les circonstances actuelles, en voyant les maux de notre pays, exposé aux atrocités des Albanais. Je ne saurais vous exprimer les maux que cette race de brigands a commis et ne cesse de commettre dans le village de Bomarava, district d'Uskup, ainsi que dans les autres districts de cette province. Malheur aux pauvres chrétiens, et surtout aux jeunes gens et aux jeunes filles ! Comment la terre peut-elle supporter de tels crimes. On y voit des hommes attachés aux poteaux, pendant que leurs femmes et leurs filles sont torturées de toutes manières par ces brigands ! D'autres hommes sont suspendus par les pieds et brûlés avec de la paille. Les brigands ne se soucient pas de s'acquitter eux-mêmes de cet acte inouï de barbarie ; mais, par un raffinement de cruauté, ils forcent les amis de mettre le feu aux poteaux où sont attachés leurs propres maris. Ce n'est pas tout encore.... (ici sont les détails d'un caractère qu'il nous est impossible de les reproduire), ils mettent des jeunes gens à la broche pour les cuire comme des moutons, en disant : “Du temps de Hiszi-Pacha,

vous n'avez pas voulu nous donner des moutons rôtis, nous allons maintenant vous rôtir vous mêmes, et vous n'avez qu'à crier : Vive Hiszi-Pacha !” Les victimes infortunées errent dans les rues en pleurant et criant au secours ; mais elles ne trouvent personne pour les secourir, et ne savent que faire. Je ne vous parlerai pas des pillages et des assassinats commis tous les jours, ainsi que du nombre prodigieux de personnes que ces farouches Albanais forcent sans cesse d'embrasser le mahométisme. Les Turcs prudents et honnêtes n'approuvent point cette conduite, et plaignent nos malheurs. Mon ami, ouvrez bien votre âme pour écouter ce que je vais vous dire : C'en est fait de notre patrie : le christianisme de nos contrées ne saurait durer davantage. Dans le district de Goula, les habitants de tout un village, grands et petits, ont dû embrasser l'islamisme, ne pouvant plus résister aux vexations et aux atrocités des Albanais. Aujourd'hui, cinq cents chrétiens se sont précipités devant l'archevêché ; il y en avait de rôtis, qu'on avait transportés sur des chariots ; d'autres étaient bastonnés et disaient en criant : Nous préférons être enterrés vifs que de retourner dans nos villages. Qu'y ferions-nous ? Point de bestiaux, point de provisions, point de famille ! Nous avons tout perdu, et même l'honneur. Dans quelle partie de la rivière Vardar devons-nous tomber pour nous y noyer ? C'est en disant ces paroles touchantes et les yeux baignés de larmes que ces infortunés ont été conduits devant notre pacha, qui est réellement très bon pour les rayas ; mais que voulez-vous qu'il fasse, n'ayant point de force ? Quant à moi, je passe le jour et la nuit dans les rues, en courant tantôt chez le pacha, tantôt chez le mir-alay Achmed-Bey, afin de procurer quelque soulagement aux chrétiens. Il me semble que se sont accomplies les paroles de notre Sauveur, ourdit, dans le Saint-Evangile : “Malheur aux femmes enceintes et à celles qui nourrissent dans ces jours de malheur, car il y aura une grande gêne sur la terre !” Je ne puis m'étendre davantage ; ma main tremble, mon esprit est obscurci ; je crois cependant vous en avoir dit assez, et je me tais, en vous laissant deviner le reste.”

Il paraît qu'à la nouvelle de ces atrocités, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie, MM. de Sturmer et de Titoff, qui s'étaient abstenus complètement pendant que MM. Canning et de Bourqueney avaient tant de peine à obtenir satisfaction de la Porte, ont pris énergiquement en main la cause des chrétiens de la Romélie, et réclamé une réparation éclatante contre les Albanais.

DEUX-SICILES.

—On écrit de Moureale, le 6 avril :

“Mgr. Dominique Benoit Balsanco, archevêque de cette ville et président de la commission d'instruction publique de Palerme, est mort aujourd'hui.

CHINE.

—Nous avons annoncé par erreur qu'aucune lettre reçue en France ne confirmait les désastreuses nouvelles de la mission de Corée. Le dernier numéro des *Annales de la Propagation de la Foi* renferme, à cet égard, de longs et navrants détails. Il est donc vrai que Mgr. Imbert, évêque de Capse, vicaire apostolique de la Corée, et ses deux compagnons, MM. Chastan et Maubant, ont reçu la palme. Ces généreux missionnaires ont été martyrisés le 21 septembre 1839, et dans l'espace de huit mois, une centaine de chrétiens indigènes sont également morts pour la foi, les uns de faim et de misère dans les prisons, le plus grand nombre sous les coups des bourreaux.

Nous n'avons pas besoin de renvoyer nos lecteurs au cahier des *Annales* qui contient toute l'histoire de la persécution ; la plupart connaissent probablement ce récit admirable, que nous n'avions pas encore lu. Mais nous voudrions que les hommes qui doutent de la vitalité du christianisme, et encore plus ceux qui, le croyant vivant, espèrent l'étouffer, pussent parcourir ces pages où les actions et la mort de nos martyrs sont retracées par un pauvre évêque missionnaire qui attend le même sort et qui le demande à Dieu. Dernièrement, un professeur de littérature a cru nécessaire de calomnier, d'outrager l'*Œuvre* de la Propagation de la Foi. Il l'a fait avec un rare courage ; nous voudrions qu'il eût maintenant le courage de voir ce qu'il a outragé.

Il y a cinquante ans, la Corée ne connaissait pas l'Evangile. Les premières semences de la foi y furent jetées par un prêtre chinois qui, en 1801, y reçut le martyre, et prophétisa en mourant qu'au bout de trente années cette Eglise formée dans le sang serait secourue. En 1834 arriva un second prêtre chinois, suivi, deux ans après, par des prêtres français appartenant à la Congrégation des Missions Etrangères. On envoya un premier évêque ; il mourut sans pouvoir entrer dans le pays. Mgr. Imbert y pénétra en 1837 ou en 1839. Ce peuple coréen, dont rien ne peut exprimer la lâcheté et l'abjecte soumission aux despotes hideux qui le gouvernent, a donné, pour ainsi dire d'un seul coup, cent martyrs au Seigneur ! cent martyrs, parmi lesquels on a vu des femmes, des vierges, des enfants, et dont l'héroïsme égale tout ce que nous montre de plus beau l'histoire de l'Eglise.

Mgr. Imbert était du diocèse d'Aix, en Provence. Parti pour les missions à l'âge de vingt-cinq ans, il est mort dans sa quarante-quatrième année. Il s'était caché après avoir laissé passer une première phase de la persécution, et ses deux compagnons, MM. Maubant et Chastan, avaient également trouvé un abri. Mais leurs têtes ayant été mises à prix, et cette circonstance, qui stimulait le zèle des satellites et des apostats, étant devenue pour les chrétiens une source de vexations effroyables qui en faisaient apostasier plusieurs, l'Evêque se livra, afin d'épargner de plus grands malheurs à son troupeau, et il donna l'ordre à ses prêtres de venir le rejoindre en prison. Ils obéirent aussitôt avec joie. On sait le reste.

Mgr. Ferréol, évêque nommé de Bellin, et vicaire apostolique de la Côte en remplacement de Mgr. Imbert, attend d'avoir reçu l'imposition des mains pour aller souffrir à son tour sur cette terre désolée.

ÉTATS-UNIS.

— Il y eut au Collège de St. Jean (New-York), sous la direction de Sa Grandeur Mgr. l'évêque de New-York, une retraite spirituelle de trois jours pour les élèves de cette institution, et qui s'est terminée le jour de l'Ascension, plusieurs des jeunes gens s'étaient préparés à recevoir ce jour, pour la première fois, la sainte communion. Sa Grandeur administra aussi le sacrement de confirmation à un grand nombre.

Le dimanche précédent le même prélat avait donné la confirmation dans l'église de St. Jacques, à plus de 225 personnes, parmi lesquelles on remarquait beaucoup d'adultes et de convertis. A la messe de 10 heures, Sa Grandeur fit un sermon sur la nécessité et l'efficacité de la prière en tout temps, mais surtout dans l'adversité. Le même jour, Mgr. le coadjuteur de New York en confirma, à la cathédrale, plus de 200, parmi lesquels on voyait aussi beaucoup d'adultes et de convertis. Il y eut aussi sermon sur la prière.

La foule à toutes les églises était plus dense que jamais, premier résultat de la nouvelle persécution. Les étrangers étaient en grand nombre. Si parmi ces derniers il s'en est trouvé qui soient venus, espérant entendre sortir quelques censures du haut de la chaire sur les derniers outrages, ils ont été désappointés. Il n'y fut fait aucune allusion, on entendit seulement une exhortation à pratiquer dans ces temps d'épreuve les vertus catholiques de patience et de charité, dans l'assurance que, quoiqu'il arrive, l'Eglise de Dieu triomphera.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Association de la Délivrance.—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance, accuse la réception des sommes suivantes :

M. Jas. M'Niker, faubourg de Québec,	£1	5	0
De la part d'une Dame,	1	5	0
Joseph Roy, écr. N. P. faubourg St. Laurent,	5	0	0
Paroisse de St. Martin, nouvel à compte, par M. Filiatrault, écr.	0	8	3
“ de St. Jacques le Mineur, par M. Louis l'Hussier,	4	1	1
“ de St. Jean Chrysostôme, par Messire Jos. Dallaire, curé, à compte,	3	0	0

— Le gouvernement de S. M. vient d'exercer encore un acte de clémence et de justice en ordonnant la mise en liberté de quelques-uns des américains qui ont été transportés à la terre de Van Diemen, sous l'accusation d'avoir pris part à l'insurrection de 1838. Espérons que le reste de ceux qui souffrent sur la terre de proscription, parmi les meurtriers et les voleurs, obtiendront bientôt leur élargissement. Ceux qui viennent d'obtenir leur pardon sont au nombre de 10; voici leurs noms : Hiram Sharp, John Gilman, Ira Polly, Orrin W. Smith, Bemis Woodbury, George T. Brown, Daniel L. Lisjun, Robt. Q. Collins, John Thomas et Edw. A. Wilson.—10.

Parmi les patriotes du Haut-Canada qui avaient été arrêtés, 21 ont été exécutés en 1838 et 39; 83 ont été déportés; deux ou trois avaient déjà obtenu leur pardon et quelques-uns s'étaient échappés. Il en reste donc encore environ 70, parmi lesquels se trouvent quatre canadiens; Joseph Laporte, André Lepine, Michel Morin et Jean Maurissette. *Minerve.*

Arrestation.—Des individus de Nicolet ayant à leur tête quelques uns des magistrats de l'endroit, ayant entrepris de boucher un chemin fixé par le conseil municipal de Nicolet et verbalisé, en y élevant un appentis, et des rixes sérieuses s'en étant suivies où l'on dit même que des armes à feu auraient été tirées pendant la nuit par un parti sur l'autre, des dépositions furent présentées à E. L. Pacaud, Ecr. Président de la magistrature du District des Trois-Rivières, qui émit son warrant contre une demi douzaine de personnes qui furent en conséquence appréhendées, amenées à Trois-Rivières, et mises sous caution pour leur comparution à la prochaine session de Quartier. Nous regardons comme un devoir impérieux d'appeler l'attention spéciale de l'exécutif à ce qui se passe à Nicolet, car d'après ce qui nous est revenu la paix de l'endroit se trouve gravement compromise par ceux-mêmes qui devraient en être les gardiens; et si nous sommes bien informés, c'est grâce même à la prompte action de Mr. Pacaud qu'est dûe la sécurité qui a régné dans l'intervalle. *Aurore.*

—Hier le 30 mai entre onze heures et midi, le ciel présentait un spectacle bien rare. Sur un fond curieusement pommelé se dessinait un triple halo où brillaient, dans toute leur vivacité, les couleurs de l'arc-en-ciel. Le cercle lumineux qui entourait immédiatement le soleil était croisé par un autre de même grandeur, où elles ne se voyaient pas, et tous les deux étaient renfermés dans un troisième, d'un très-grand diamètre, où elles reparaissaient avec plus d'intensité encore que dans le premier. *Canadien.*

Voici l'adresse de Montréal, signée de 5152 noms et présentée au gouverneur par MM. W. Molson, R. Armour, J. Torrance, J. McDonnell et le Dr. Trestler. Nous la faisons suivre de la réponse de Son Excellence; nous en empruntons la traduction à l'*Aurore*:

A SON EXCELLENCE.

Le Très Honorable Sir Charles Theophilus Metcalf, Baronet, Chevalier Grand Croix du Très Honorable Ordre du Bain, un des Très Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur Général de

l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et pour les Provinces du Canada, Nouvelle Ecosse, Nouveau Brunswick, et l'Île du Prince Edouard, et Vice Amiral d'Îcelles, &c. &c. &c.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous les Marchands soussignés, Commerçants, Artisans et autres, habitants de la cité de Montréal, avons l'honneur d'approcher respectueusement Votre Excellence, dans la présente crise momentanée des affaires publiques de cette province; pour vous offrir l'assurance de notre attachement dévoué à la personne et au gouvernement de notre gracieuse Souveraine; pour exprimer notre confiance inébranlable dans la sagesse et la libéralité de l'administration du gouvernement de Votre Excellence; et pour enregistrer notre protestation solennelle contre les attentats insidieux du ci-devant Conseil Exécutif pour établir une oligarchie oppressive sur les ruines de la prérogative de la couronne et les libertés du sujet.

Nous ôsons aussi offrir humblement et sincèrement notre profonde reconnaissance pour la ferme résistance offerte par Votre Excellence, aux demandes inconstitutionnelles du ci-devant Conseil Exécutif, qui, si elles étaient accordées, devraient, nous le croyons, se terminer par la séparation du Canada d'avec l'Empire Britannique, et nous dépouilleraient des privilèges inestimables de sujets britanniques, que nous avons reçus de nos pères, et qu'il est en premier lieu de notre devoir de conserver intacts, et de léguer à nos enfants.

Quoique nous soyons entièrement d'accord avec Votre Excellence que le Canada ne peut être gouverné que d'accord avec les désirs de la majorité du peuple, tels qu'exprimés par leurs Représentants, et que le Gouvernement Responsable, tel que défini dans les résolutions adoptées par la Chambre d'Assemblée en Septembre 1841, est le seul applicable à l'existence sociale et à la condition politique de notre pays, nous tombons parfaitement d'accord avec l'interprétation donnée par Votre Excellence dans la noble et patriotique détermination prise par Votre Excellence, pour la défense, également, de la prérogative constitutionnelle de la couronne, et des droits et libertés du peuple.

Nous devons en outre assurer Votre Excellence, que nous avons une entière confiance dans vos efforts prudents, libéraux et patriotiques, pour maintenir inviolable l'intégrité de l'Empire, et l'heureuse connexion qui existe entre le Canada et la Mère-Patrie.

Notre sincère et fervente prière est que la providence, qui a ci-devant béni d'une manière si signalée les travaux de Votre Excellence pour la cause de notre Souveraine, puisse continuer à fructifier vos efforts en faveur de la liberté et de la civilisation dans ses possessions immenses et étendues, et que Votre Excellence puisse vivre longtemps et jouir de la santé et du bonheur qui devront couronner les souvenirs d'une vie dévouée au service de votre pays.

Aux Marchands, Commerçants, Artisans, et autres habitants de Montréal qui ont signé l'adresse de cette ville.

Je vous remercie sincèrement, messieurs, pour votre loyale et patriotique adresse, et pour l'assurance de votre attachement dévoué à la personne et au gouvernement de Notre Gracieuse Souveraine.

L'expression de votre confiance dans mes efforts pour conduire l'administration du gouvernement de Sa Majesté en cette province sur des principes sages et libéraux et de votre approbation de l'opposition qu'il a été de mon devoir de faire à des demandes inconstitutionnelles, est des plus encourageantes et confirme l'assurance que j'ai toujours reposée sur le bon sens du peuple pour appuyer dans ces démarches que je crois être non moins nécessaires à la conservation des libertés du sujet qu'au maintien de la prérogative royale qui, dans la constitution britannique, sont inséparablement unies l'une à l'autre.

Je me réjouis de voir que vous concourez dans mes ardents désirs que le Canada soit gouverné d'après les vœux de la majorité du peuple tels qu'exprimés par ses représentants et d'après les résolutions de septembre 1841; et j'espère sincèrement que la modération et les égards pour les vrais intérêts du pays chez tous les partis, me mettront en état de donner un plein et entier effet à ces principes, et de promouvoir par là le bonheur et la prospérité de la province. Les vrais ennemis de ces principes sont les individus qui, non contents de posséder tout ce qui constitue le gouvernement responsable en refusant de mettre la main à l'œuvre avec modération et en poussant leurs prétentions au delà de toutes extrémités, en entravent l'opération et le rendent impraticable, et qui, lorsque tous les actes du gouvernement de Sa Majesté vis-à-vis de la colonie sont une preuve de son désir ardent d'en avancer la prospérité, d'assurer ses libertés, de consulter ses sentiments et de promouvoir son bonheur, cherchent en retour à fouler aux pieds la Couronne, à réduire l'autorité de Sa Majesté au dernier degré d'avilissement et à détruire ainsi la constitution.

Conservé cette constitution inviolable; protéger les droits et les libertés du peuple; administrer le gouvernement avec justice égale pour tous; éviter la domination exclusive d'aucun parti; maintenir intacte l'intégrité de l'empire et l'union entre le Canada et la mère-patrie seront les objets constants de mes efforts continuels; et si avec l'aide du peuple je réussis à accomplir ces résultats, mes dernières années seront bénies du plus parfait bonheur dont je puisse jouir de ce côté-ci de la tombe. Les vœux affectionnés que vous m'avez exprimés exigent de moi la plus grande reconnaissance.

Ca été la source d'un profond regret pour moi que d'apprendre au-delà de tout doute que la dernière élection dans votre ville, a été troublée par des scènes de violence subversives des droits des électeurs. C'est un fait déplorable, qu'il importe à tout homme qui a à cœur la liberté publique, de considérer sérieusement. On doit avoir le plus grand respect pour la Chambre d'Assemblée composée des représentants du peuple; mais si l'on renverse la liberté et la franchise électorale, ils cesseront d'être les représentants du peuple qui sera dépossédé d'une de ses prérogatives les plus importantes. L'outrage et le mépris des lois sont les avant-coureurs ordinaires du despotisme. L'ordre est le support le plus sûr de la liberté. Je m'abstiens de faire aucune remarque sur les circonstances particulières ou sur les individus qui furent concernés dans les événements disgracieux auxquels j'ai fait allusion; mais je ne puis m'empêcher de sentir que toute la violation de la franchise électorale porie un rude coup principalement aux prérogatives les plus chères, aux droits et aux libertés du peuple, aussi bien qu'à l'ensemble de la constitution en général.

FRANCE.

—L'Indicateur d'Avignon, pour n'ôvi pour avoir, sans être pourvu d'un cautionnement, annoncé l'arrivée de M. Berrier, vient d'être condamné par défaut à un mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende.

HAÏTI.

—Par un navire parti de Port-au-Prince le 8 mai, la maison Aymard et Co., de New-York, a reçu une correspondance qui donne les plus complets détails sur les événements qui ont amené et accompagné la déclaration d'indépendance de la partie espagnole d'abord, et du département du Nord ensuite. Cette correspondance porte une signature que nous n'avons pas dû reproduire, mais qui est un sûr garant de la vérité des faits importants que nous allons publier, et pour la communication desquels nous devons témoigner ici notre reconnaissance à MM. Aymard. *Courrier des États-Unis*.
Port-au-Prince, 8 mai.

«Messieurs, depuis ma dernière lettre, les événements se sont succédés ici comme suit:—Les noirs et les mulâtres de l'ouest, ont, à la tête rassemblée leurs armées pour reconquérir cette partie de l'île. On a adressé ici, du Cap Haïtien et de Port-au-Prince, beaucoup de lettres qui exagèrent la force des armées qui étaient en marche; j'en ai reçu une, entr'autres, du général Cadet, qui me disait que le président s'avancit à la tête de 25 000 hommes, de Port-au-Prince sur la ville de Santo-Domingo que le général Pierrot marchait avec 20,000 hommes, du Cap sur Port-au-Prince.

«Autant que je puis savoir, l'armée de Port-au-Prince était alors, d'environ 8,000 hommes; celle du Cap de 6,500, y compris la colonne du général Cadet. Comme il y a fort peu d'organisation et de discipline dans les troupes haïtiennes, l'armée de Port-au-Prince était réduite à 7,000 hommes lorsqu'elle est arrivée aux frontières. Là, elle a été rencontrée et arrêtée par l'armée de Santo-Domingo. Elle s'est cependant avancée, et a eu avec l'ennemi, trois combats, dans le dernier desquels elle a tant souffert qu'il lui a fallu aller chercher asile à Azua.

«Le 9 avril, elle y a été attaquée par les Dominicains, et contrainte à repasser la frontière; elle est cependant demeurée campée sur une montagne, près d'Azua; 1,000 hommes ont été atteints de la petite vérole et il en mourait tous les jours un grand nombre faute de soins. Dans la baie d'Azua, il y a eu un engagement naval, et la flottille haïtienne, forte de 3 voiles, a été jetée sur les récifs et naufragée par une flottille dominicaine de même force. Le quart des équipages haïtiens a été tué ou noyé, et on assure que, du côté des vaincus, pas un homme n'a été atteint. Un des navires dominicains est ce que l'on appelait autrefois à New-York, un grand canot pilot de canal; il est manœuvré par 50 français empruntés à la flotte française qui était dans le port quelque temps avant l'affaire.

«De ce côté, lorsque l'armée du Cap Haïtien est arrivée aux frontières, la désertion l'avait réduite à 5,000 hommes. Elle a été arrêtée par les troupes de Mocha et de Santiago, sous les ordres du général Titus Salceda, qui peut être appelé le Cincinnatus de ce pays. Bien que simple planteur, il s'est levé le premier pour appeler ses concitoyens à l'insurrection, et a été nommé par eux général. Les troupes qu'il commande ont arrêté l'armée du Cap, et l'ont forcée à reculer et à prendre une autre direction. Ce mouvement a permis à l'armée de Santiago de rentrer dans cette ville, et d'y prendre position. La population de la Sierra a fui vers ses montagnes, et l'armée de notre ville s'est installée dans une passe de ces montagnes qui commande la route du Cap et de Santiago à Port-au-Prince.

«Le 30 mars, l'armée du Cap est arrivée devant Santiago et fut immédiatement attaquée; ses forces étaient réduites à 4,000 hommes. Ils ont donné l'assaut sur trois points, et ont été repoussés par l'artillerie de la place avec un grand carnage; ils se sont retirés, se sont ralliés, ont attaqué encore et ont été encore repoussés. Ils ont fui alors vers les frontières, laissant sur le champ de bataille 1 000 morts ou blessés; beaucoup d'autres se sont élevés en repassant la rivière, qui les séparait de la frontière. Dans leur fuite, ils ont été plusieurs fois arrêtés par l'armée de la Sierra, et, autant que j'ai pu savoir, 2,000 au plus ont atteint la frontière où ils ont rencontré des renforts venus du Cap, auxquels ils ont communiqué leur position. Ces débris, recevant alors l'ordre de marcher de nouveau sur Santiago, ont unanimement refusé.

«Dans la défense de Santiago, pas un assiégé n'a été tué, un seul a été

légèrement blessé. Si incroyable que cela paraisse, c'est la vérité. Lorsque le Président Héraud a reçu la nouvelle du refus, qui faisait l'armée du Nord de marcher sur Santiago, il a envoyé au général Pierrot l'ordre de faire fusiller cet homme sur trois dans toute l'île. Le général s'est refusé à exécuter cet ordre atroce et en a donné avis au président qui, immédiatement, a enjoint au général Obas et au colonel Batez, qui commandent au Cap, d'arrêter le général Pierrot et de l'envoyer à Port-au-Prince. Pendant ce temps, l'armée du Cap s'était débandée.

«L'officier, porteur de l'ordre d'arrestation, était chargé aussi de faire embarquer pour Port-au-Prince 15 canons de cuivre quise trouvent au Cap, et il avait \$30,000 pour lever une nouvelle armée. Mais la population du Cap a cru devoir garder les canons et l'argent, et elle a proclamé le nord État indépendant; c'est le général Pierrot qui a été nommé commandant en chef. Les hommes les plus influents et les plus riches du Cap se sont associés à ce mouvement, ils s'occupent d'organiser une armée pour envoyer contre Port-au-Prince, et je pense au Haïti offrira bientôt le spectacle d'un autre président fugitif. L'État du Nord comprendra tout l'ancien royaume de Christophe, Gonaïves, St. Marc, etc.

«Dans le Sud, une armée est sortie des Cayes; mais, après une courte marche, elle a retrouvé chemin, et est venue passer, sans pitié, les mulâtres et les quarterons. Nos derniers nouvelles du Sud en restent là.

«Le consul de France à Santo-Domingo a écrit à son collègue de Port-au-Prince, pour lui annoncer qu'il était consul de la République Dominicaine.

«Lorsque les armées haïtiennes ont commencé à marcher sur cette partie du pays, elles s'avaient reçu ordre de tuer tout ce qui parlait espagnol. Ceux qui menaient cet ordre, le connaissant, n'ont fait que peu de prisonniers... Ils ont tout tué.

«La population de cette section de l'île, qui est la plus classique du nouveau monde, compte 300,000 âmes, dont 200 000 espagnols blancs, presque tous descendants des premiers colons. De Port-au-Prince, la majorité du peuple est blanche. Le reste se compose de 100,000 noirs, mulâtres et autres, reproduisant toutes les nuances du blanc et du noir. Ce sont les blancs qui sont à la tête de cette révolution.

«Je désirerais que cette lettre et le document qui l'accompagne fussent soumis à la Chambre du Commerce de New-York, pour qu'elle décidât s'il ne serait pas à propos d'engager le gouvernement à envoyer un agent auprès de cette république pour voir s'il est possible de conclure une convention. Ses chefs et la masse du peuple sont des hommes de bon cœur, des blancs, qui se sont soustraits à l'humiliant joug des noirs et des mulâtres de l'Ouest.

«Vous verrez, par son Manifeste, que le peuple de l'ouest veut une confédération. Ce que je sais bien, c'est que, les uns veulent la paix et le repos, et que le peuple est d'un caractère paisible; mais ils sont déterminés à cause de la différence des races, des mœurs, des usages, des sentiments, à être une nation distincte, sans confédération.

«Le général Vallouvié vient de recevoir du président de la junte, Thomas B. Hadfield, une lettre qui l'informe que les noirs de Cayes marchent sur Port-au-Prince. Le même courrier a apporté un décret qui abolit les droits extraordinaires de 10 p. 100, pour les navires sous pavillon américain.

Les documents joints à cette lettre sont sur son point. Ce sont: 1^o le manifeste par lequel la partie espagnole d'Haïti a proclamé son indépendance, et dont notre correspondant de Port-au-Prince nous avait déjà envoyé l'analyse; 2^o un manifeste analogue émis par le département du Nord, et daté du Cap Haïtien, 25 avril; 3^o une capitulation accordée par les autorités dominicaines à l'armée du général Cadet, le 14 mars.

LE TABLEAU VOÛTE.

SUIVE ET FIN.

Cependant Mme. de Civray appréciait de plus en plus les qualités de son intéressante pupille; elle l'invitait souvent à l'accompagner dans ses promenades champêtres...

L'hiver, la neige et ses glaçons avaient enfin fait place à une saison rigoureuse: les champs s'étaient recouverts de leur verdure printanière, un air doux et parfumé, le délicieux concert des rossignols avait ouvert à tous la naissance des roses. Une joie pure animait alors tous les cœurs: on allait célébrer à la fois le retour du printemps, et la fête de Marie, de Civray. L'affliction muette, à laquelle cette noble et austère et-ite en proie, avait banni de sa demeure les plaisirs brouillants et les fastueux amusements; la fête qui ne sautait occuper était moins splendide, mais chacun l'attendait impatiemment; ne devait-elle pas réunir le château et le village!

Les jeunes paysans préparaient tout gaiement à l'avance le programme de cette grande journée et se plaisaient à en varier les détails; les jeunes filles disposaient des fleurs et tressaient des guirlandes; les parents avaient aussi leur offrande, et Marie consultée, obéie avec empressement, accordait ou offrait elle-même à tous, le concours de son intelligence et de son goût. Elle aussi, elle plus qu'aucun autre, avait à remercier et à louer! Jules de Menneville prenait ordinairement sa part de cette fête de famille; son absence prolongée, et surtout le caractère bizarre de sa mère, lui jours prête à blâmer chez les autres ce qu'elle n'adoptait pas chez elle, inspirèrent aux châtelains la crainte de ne pas voir cette fois répondre à l'appel de l'amitié; mais Jules se serait gardé d'y manquer.

La veille du grand jour, Marie assise sous un bosquet de feuillages, faisait répéter à son protégé Henri des couplets à l'intention de sa mère, lorsque le

bruit des pas d'un cheval, bientôt la vue d'un cavalier attirèrent son attention ; c'était Jules. En reconnaissant Marie, il s'arrêta, descend de cheval, et s'informa de sa santé avec le plus touchant intérêt. L'aspect et la voix de Jules rappelèrent d'abord à Marie un pénible souvenir ; car le deuil était toujours dans son cœur ; mais cette impression douloureuse fit place aussitôt à un sentiment plus doux :—Rien ne manquera donc à notre fête, lui dit-elle ; organe fidèle de tous vos amis, je crois répondre à la pensée commune, en vous assurant que cette fête du cœur ne pouvait être complète sans vous.—Ma demoiselle, dit Jules, j'ai fait depuis quelques mois un long sacrifice, il était temps d'y mettre un terme, j'ai rarement manqué à la fête de votre noble amie ; aujourd'hui mon absence était impossible.

Marie se levant pour rentrer au château :—Qui ne partagerait vos sentiments, dit-elle, pour tout ce qui porte le nom de Civray ? Moi, surtout, hélas ! je dois les apprécier plus qu'aucun autre ; car ce n'est pas seulement l'affection d'une amie dévouée qui m'attache à cette noble famille ; c'est avant tout la reconnaissance de Porpheline abandonnée et isolée sur la terre, si vos amis ne lui avaient pas tendu la main.

Quelques larmes brillèrent en ce moment dans les yeux de Marie.

Enfin arriva le jour si impatiemment désiré. Le soleil de mai s'était levé radieux, tout annonçait une belle journée ; déjà les paysans étaient réunis dans la partie du parc où avait été disposée une salle, ou plutôt un temple de verdure et de fleurs. Les jeunes filles offrirent des couronnes à la comtesse, et Henri, après avoir débité le gracieux compliment dicté par la reconnaissance à l'amour filial, s'emparant d'un tableau caché sous le feuillage, s'en vint en courant le placer sous les yeux de sa mère, en s'écriant avec fierté :—C'est moi qui me charge de l'offrande de Marie ; regardez, maman, c'est le bouquet de la fête ; voyons si vous reconnaîtrez ce Monsieur-là.

Le *Monsieur*, c'était Henri ; il eût été difficile de ne le pas reconnaître, et cependant, malgré sa ressemblance avec l'aimable enfant, ce portrait rappelait une autre figure moins enfantine ; Jules ne tarda pas à en faire la remarque.

La comtesse embrassa tendrement Marie, s'associant ainsi par une caresse pure maternelle au concert d'éloges que le peintre eût voulu vainement éviter. Jules avait continué de contempler le tableau avec un vif intérêt. C'est singulier, dit-il tout bas à la comtesse, ce portrait ressemble certainement à Henri, et plus je le regarde, plus je trouve qu'il représente avec une grande fidélité les traits du peintre lui-même. Je n'avais jamais fait cette remarque.

—Pour moi, je l'ai déjà faite, reprit la comtesse avec un profond soupir, je l'ai faite souvent ; qu'importe, hélas ! ce jeu trop commun de la nature ; ici est Henri de Civray, ajouta-t-elle en caressant la blonde chevelure de son fils, et là, cher Jules, là est Marie Lanot.

Marie n'avait point entendu ces paroles, un spectacle nouveau pour elle attirait alors son attention. Au signal donné par le comte, un ballon orné de guirlandes de fleurs venait de s'élever majestueusement dans les ans à la grande admiration des paysans ; parvenu à une certaine hauteur, il prit feu au milieu des éclats des pétards ; les jeunes filles poussèrent un cri d'effroi, et bientôt un éclat de rire prolongé, en voyant ses débris enflammés retomber et s'abîmer dans le lac.

Cependant Henri avait profité de ce moment pour enlever avec sa sœur le portrait dont ils avaient ensemble, et depuis longtemps, marqué la place. L'incartouche du ballon était le dernier article du programme des plaisirs de la matinée ; M. et Mme. de Civray, Jules et Marie se disposaient à leur tour à rentrer au château ; mais la comtesse chercha vainement ses enfants, ils avaient disparu ! Surprise de leur absence, elle les appelait déjà avec inquiétude, lorsque Marie, remarquant aussi la disparition du tableau, devina la pensée de ses jeunes amis, dit quelques mots à la comtesse pour la rassurer, et prit aussitôt les devants. Au moment où M. le comte arrivait au château, le commissionnaire lui remit un paquet cacheté qui exigeait une prompte réponse ; M. de Civray entra dans son cabinet avec Jules, et la comtesse suivit seule les traces de ses enfants.

Marie ne s'était pas trompée ; en entrant dans l'appartement de Mme. de Civray, elle trouva Henri gimpé sur un meuble, sur lequel sa sœur avait posé une chaise ; il s'efforçait de déplacer le tableau voilé, cette mystérieuse image qu'aucune main profane n'avait touchée depuis onze ans. Marie, effrayée de l'imprudencence de l'enfant, s'élança pour le préserver d'une chute, mais déjà sa périlleuse entreprise était achevée, l'inviolable tableau avait perdu son long privilège. Le portrait d'Henri avait pris sa place, et le voile vert avait disparu, pour montrer une figure d'enfant, une blonde et rose petite fille de quatre ans au plus ; nos jeunes amis l'admiraient, et l'auraient volontiers embrassée, mais qui était-elle ? jamais Henri et Louise n'en avaient entendu parler.

Marie la considérait avec plus d'intérêt encore ; elle venait de remarquer suspendue au cou de l'enfant, une croix d'or de forme singulière et dont la vue la fit rougir de surprise ; elle avait retiré du coffret, rapporté de Lyon par le comte, une croix d'or qu'elle portait toujours à l'époque des grandes fêtes de l'Eglise, et l'avait prise en ce jour-là à l'intention de sa protectrice. Frappée d'une similitude qu'elle avait hâte de vérifier, elle prend sa précieuse relique et la comparant à celle que le peintre avait retracée avec une fidélité minutieuse :

—C'est la même croix, s'écria-t-elle ; la forme, les détails, les proportions même, tout est semblable !

Elle allait soumettre ses observations au jugement de Louise, sans y attacher une plus grande importance, lorsque Mme. de Civray, qui aperçoit cette scène en entrant, s'élança vers le tableau dont la vue allait rappeler toutes ses douleurs et s'emparant de la croix de Marie, fait mouvoir un ressort secret et comme d'elle seule ; la croix s'ouvre alors et laisse voir aux yeux troublés de la comtesse ces mots gravés en caractères ineffaçables : « Marie de Civray, que ce signe te protège. »

En retrouvant ces mots si profondément liés à ses souvenirs, la comtesse recule de quelques pas, comme pour mieux voir cette Marie objet d'un deuil si long ; et cédant à l'intelligence de l'âme qui lui disait : c'est elle, c'est ton enfant, elle s'élança vers Marie et la serre avec une muette effusion dans ses bras !

Comment peindre la scène qui suivit ? Toutes les impressions de cette tendre mère se trouvaient justifiées ; souvent en regardant Marie, des larmes avaient mouillé ses paupières. Plus de larmes maintenant, ou seulement des larmes de joie ! Marie était sa fille, son cœur le lui avait dit, sa raison le lui confirmait ; Marie avait retrouvé sa mère, Marie venait de retrouver à la vie ! Si quelque doute avait encore été possible, le comte lui-même l'aurait dissipé ; car il entra avec Jules et tenait dans la main l'explication de cette scène attendrissante ; Marie eût l'apercevant s'échappé de sa mère, s'élança à son tour vers lui. M. de Civray serre sa fille dans ses bras, mais sans pouvoir lui parler ; sa bouche était muette, tout le monde pleurait, même Henri qui depuis longtemps s'était plu à nommer Marie sa sœur !...

Jetons un voile sur le tableau de famille... Impuissants à le décrire, bornons nous à l'expliquer : le paquet remis au comte peu d'instans auparavant, lui était envoyé par le juge du tribunal de Lyon ; il avait été ouvert en présence du maire et de M. d'Enfreville, selon l'invitation de Mme. Lanot, et contenait, outre le testament de cette pauvre dame en faveur de Marie, une déclaration des évènements qui avaient placé cette enfant sous sa protection.

Marie, enlevée aux Tuileries, à l'âge de 4 ans, avait été amenée à Lyon par des baladins ambulants ; tombée malade, ils la laissèrent à l'hospice de cette ville. Par une permission secrète de la Providence, ils n'avaient point songé à lui enlever sa croix moins précieuse que remarquable par la bizarrerie du travail, sa croix, qui devait un jour la rendre à sa famille. Cependant, Mme. Lanot, veuve, sans enfants et assez riche pour céder au vœu de son cœur, Mme. Lanot, instruite par les sœurs de charité, du sort de cette petite fille, la recueillit, l'éleva et lui tint lieu de mère. Le lecteur sait le reste.

Au commencement de l'hiver qui suivit ces évènements, un voyageur frappé de l'architecture et de la beauté des dehors du château de Larnas, s'arrêta devant la grille et demanda au concierge la permission de visiter cette belle demeure. Après avoir parcouru les jardins et examiné les serres, il entra dans l'habitation des châtelains ; et passant de salon dans la chambre de la comtesse de Civray, il admira un fort beau tableau de Kinson, placé à l'endroit où avait été suspendu le portrait voilé. Ce tableau offrait l'image d'une jeune femme en toilette de mariée ; une croix d'or d'un travail singulier reposait sur sa poitrine ; une expression de bonheur et de joie animait sa physionomie. Qui était cette beauté touchante ? Notre voyageur ne pouvait se dispenser de le demander ; mais nos lecteurs, plus avisés, nous sauraient mauvais gré de le leur dire. Tous n'ont-ils pas déjà nommé : Marie de Menneville.

FIN.

CATHERINE PLOTZER.

Ornemens d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }
NEW-YORK. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ECHANTILLONS.

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. » Les échantillons des objets les

PLUS RICHES ET LES PLUS NOUVEAUX, seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

DEMANDES DE MAITRES D'ÉCOLE.

On a besoin dans la paroisse de TERREBONNE de DEUX MAITRES D'ÉCOLE munis de bonnes recommandations, pour tenir des écoles dans la campagne. S'adresser aux COMMISSAIRES de la paroisse, ou à M. Portier, Curé du lieu. — Les lettres franches de port.

ON demande à ST. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'École.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,
DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: trente sols; quatorze schellings la douzaine.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELÉAU & LAMOTHE.

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE DU }
CANADA }

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous qui ces présents verront, ou qui y sont concernés, — SALUT :
VU que le vingt-quatrième jour de Juin, dans l'Année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-vingt-neuf, il aurait plu à Son Excellence Sir JAMES KEMPT, alors Lieutenant Général et Commandant des Forces dans notre Province du Bas-Canada, et administrateur de notre dite Province, déclarer que toutes demandes de terres pour services rendus dans la milice Incorporée durant la dernière guerre avec les Etats Unis d'Amérique, seraient reçues jusqu'au premier jour d'Août, mil huit-cent-trente-un, et pas au-delà; et ordonner qu'un avis public à cet effet fut inséré dans "la Gazette Officielle de Québec," pour l'information de toutes personnes y concernées. Et vu qu'il nous a été représenté que par suite d'une erreur et méprise qui seraient glissées dans tous les avis publics insérés dans la dite "Gazette Officielle de Québec," par et en vertu de l'ordre en Conseil sus-mentionné, l'époque durant laquelle les demandes d'individus ayant droit à un octroi de terres pour leurs services militaires comme susdit seraient reçues, aurait été limitée au premier jour d'Août, mil-huit-cent-trente; par suite de ce que les individus sus-mentionnés seraient privés de l'occasion de former leurs demandes comme susdit. Et vu qu'une Requête nous aurait été présentée, signée de certains individus, y exposant avoir droit à des terres pour services par eux rendus comme susdit, et se plaignant que le temps limité spécifié dans le dit avis, ne leur aurait pas permis de transmettre leurs demandes à cet effet. Et ne voulant, Nous, permettre qu'une erreur et méprise de la nature de celle sus-mentionnée, dût détruire le véritable objet que le dit Ordre en Conseil avait en vue, et étant toujours désireux que les services rendus par Nos Sujets Loyaux Canadiens, reçussent leur due récompense, avons, et de l'avis et du consentement de notre Conseil Exécutif, de et pour notre Province du Canada, jugé à propos d'émettre cette Proclamation, à l'effet de déclarer et faire connaître, comme nous déclarons et faisons connaître, par ces présentes, que toutes demandes de terres pour services rendus dans la milice durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, seront semblablement reçues durant l'année qui commencera le premier jour de Mars prochain, et qui expirera le premier jour de Mars, mil-huit-cent-quarante-cinq, que si elles eussent été transmises durant l'époque spécifiée dans l'Ordre en Conseil ci-haut mentionné; ce dont tous nos Aimés Sujets, et tous autres y concernés, devront prendre connaissance, et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émaner Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province Témoign Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable SIR CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Baronet, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de Nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc.; A Notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, en Notre dite Province, ce vingtième jour de Février, en l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent-quarante-quatre, et de Notre Règne la septième.

C. T. M.

D. DALY, Secrétaire.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Kingston, le 20^e Février 1844.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes que les Individus qui, aux termes de la Proclamation émanée ce jour, ont droit à la récompense des Miliciens, sont ceux seulement qui ont servi dans le Bas-Canada, durant la dernière guerre Américaine dans les corps ci-après mentionnés, et qui n'ont encore reçu ni terres ni *Script* pour leurs dits services, à savoir: —

Les premiers, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, (ou Chasseur Canadiens) et sixième Bataillons de Milice d'Elite et incorporée.

L'Etat Major de Milice, en devoir actif.

Les Voltigeurs Canadiens.

Les Voyageurs du Commissariat.

Les Dragons Légers Provinciaux.

Les Dragons Canadiens.

Le Corps des Guides.

L'Artillerie de Milice.

Les Conducteurs d'Artillerie de Milice.

Auxquels Corps peuvent être ajoutés, ceux des Officiers et Miliciens, sans égard aux Corps dans lesquels ils ont servi, qui peuvent avoir été blessés ou faits prisonniers, et les représentants de ceux qui peuvent avoir été tués dans quelque combat avec l'ennemi.

Lorsque le devoir a été rempli par un substitut, tel substitut seul devra recevoir la récompense.

Lorsque le Milicien est mort, et qu'il n'a pas fait de testament, les personnes ci-après mentionnées seront reconnues pour ses représentants, et seront satisfaites en conséquence, dans l'ordre qui suit:

1^o. — La Veuve.

2^o. — Les Enfants.

3^o. — Le Père et la Mère, ou le survivant.

4^o. — Et enfin les Frères et Sœurs par parts égales.

Ces représentants devront produire un certificat régulier de sépulture ou autre preuve suffisante du décès du milicien, établir leur droit à réclamer comme tels, et à quelle des quatre catégories sus-mentionnées ils appartiennent.

Toutes réclamations devront être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne.

Chaque réclamant devra produire, ou transmettre son congé, ou un certificat de service, accompagné d'un affidavit portant que tel congé ou certificat est le sien propre, qu'il a servi tel qu'il y est mentionné, et qu'il n'a encore jamais, directement ou indirectement, soit par lui-même ou par autrui, obtenu de récompense de milice ou de l'armée, soit en terre ou en *Script*.

Lorsque le congé ou certificat de service ne pourra être produit, le réclamant devra faire connaître,

Le Bataillon ou Corps dans lequel il a servi,

Le nom et le grade de la personne qui commandait sa Compagnie, et déclarer,

S'il a servi sous son présent nom, ou si on sous quel autre,

Quel espace de temps, et en quel qualité il a servi,

S'il a été régulièrement congédié, quand et où, —

Les déclarations de faits qui précèdent, et toutes autres relatives aux réclamations des miliciens, devront être faites sous serment, et par devant quelques personnes autorisées à administrer tel serment.

Les listes de réclamations seront publiées à mesure qu'elles seront reconnues et les personnes qui auront droit à la récompense seront satisfaites en *Script*, tel que prescrit par l'Acte des terres, et conformément, à l'échelle suivante:

A un Lieutenant Colonel, un *Script* au montant de £240, en commutation de 1200 acres de terres à 4s l'acre.

A un Major, un do. do. £200, pour do. de 1000 do. à do.

A un Capitaine, Chirurgien ou Paic maître, un do. do. £160, pour do. de 800 do. à do.

A un Subalterne, Assistant Chirurgien, Adjudant, ou Quartier Maître, un do. do. £100, pour do. de 500 do. à do.

A un Sergeant Major, ou Sergeant Quartier Maître, un do. de £60, pour do. de 300 do. à do.

A un Sergeant, un do. de £40, pour do. de 100 do. à do.

A un Corporal ou Simple milicien, un do. de £20, pour do. de 100 do. à do.

Les *Scripts* émis pour les fins ci-dessus seront reçus par le gouvernement en paiement de ventes anciennes ou nouvelles de terres de la couronne, tel que pourvu par l'Acte des terres sus-mentionné.

Toute personne demandant à recevoir un *Script* comme procureur d'un milicien, ou de ses représentants, devra produire une procuration en forme légale à cet effet.

Tous congés ou autres papiers produits ou transmis par ou de la part de quelques personnes, dont les réclamations seront rejetées, ne seront rendus aux personnes intéressées, (sur leur demande) que lorsque l'investigation de toutes les réclamations sera terminée.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET,